



Non au démantèlement de la protection des sites

Des sites intacts, des monuments uniques, des parcs et des jardins qui jouent leur rôle contribuent de manière déterminante à la qualité de vie de la population. L'aménagement et la densification doivent favoriser la création de lieux générateurs d'identité, où il fait bon vivre, habiter et travailler. À cette fin, l'aménagement doit, en se basant sur des inventaires, des visions et des lignes directrices, reconnaître la valeur du patrimoine culturel historique et bâti et concevoir le développement du site de manière à respecter cet héritage.

Pourtant, la qualité de nos sites est en danger. L'activité intense de la construction aboutit à des évolutions néfastes pour les villages, les villes et les agglomérations et à la disparition inutile d'éléments de notre patrimoine construit. Ce ne sont pas avant tout des interventions visibles et évidentes qui détruisent les habitats apparus au fil des siècles. Les évolutions négatives sont plus insidieuses. Dans de nombreuses localités, des bâtiments dignes de protection, des ensembles historiques ou des parcs appréciés cèdent la place à de nouvelles constructions, dépourvues de qualités esthétiques et qui ne tiennent compte ni des lieux ni d'une utilisation durable des ressources. L'histoire et l'identité disparaissent ainsi jour après jour.

En réponse au postulat Fluri «Préserver la physionomie des localités suisses», le Conseil fédéral a reconnu en 2017 qu'il y avait matière à agir. Il a proposé des mesures pour préserver et promouvoir à long terme les qualités historiques et contemporaines de la culture du bâti dans les sites construits. La même prise de conscience amène le gouvernement à tenir compte de cette préoccupation dans le contre-projet indirect à l'initiative «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» (Initiative biodiversité).

Bien que la valeur du patrimoine construit ne soit pas contestée par les milieux spécialisés et que sa protection soit largement répandue dans les communes et les villes, certains politiciens s'acharnent à torpiller depuis des années l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et, partant, leur protection. La préservation des sites dignes de protection fait partie d'une densification et d'une culture du bâti de haute qualité en vertu de la Déclaration de Davos et de la stratégie Culture du bâti de la Confédération. Dans ce sens, nous demandons en particulier aux banques, aux sociétés immobilières et à l'association des propriétaires fonciers HEV de soutenir la conservation des sites et de l'ISOS.

Nous encourageons une approche intégrale de la planification et de la construction, prenant en compte les spécificités locales et centrée sur les personnes et leurs besoins ainsi que sur le bien commun.

Nous soutenons des lois qui favorisent une culture du bâti de haute qualité et renforcent ainsi la protection des sites construits. Nous combattons les attaques politiques tendant à affaiblir cette protection.

Nous réfutons l'affirmation selon laquelle la protection des sites construits serait aujourd'hui exagérée – la réalité est à l'opposé: regardez donc nos villes et nos villages!

Adoptée lors de la Conférence des présidentes et des présidents de Patrimoine suisse le 22 avril 2023 à Berne.

Villa Patumbah
Zollikerstrasse 128
8008 Zürich

T 044 254 57 00

www.heimatschutz.ch
www.patrimoinesuisse.ch
info@heimatschutz.ch
info@patrimoinesuisse.ch

IBAN CH04 0900 0000 8000 2202 7